

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10	11

Séance du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, GRADASSI Colette, MORDELET Pierre,

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice)

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

15/03/2023

Objet de la délibération

Délibération n°23/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil des demandes de subventions des différentes associations pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes :

1.	Association « AERIA »	1 500.00 €
2.	Association « LOU CEPOUN »	3 000.00 €
3.	Association « TOURNEURS ET ART DU BOIS »	3 000.00 €
4.	OLYMPIQUE JUDO VAROIS	1 000.00 €
5.	Association « FAIT À AIGUINES »	500.00 €
6.	Association « VERDON OXYGENE »	2 000.00 €

Total 11 000.00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la réalisation effective, dans le courant de l'année 2023, des projets, manifestations et autres événements organisés par les associations susmentionnées.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

